



PROTÉGER VOS ÉQUIPEMENTS
POUR MAINTENIR VOTRE ACTIVITÉ.

Agir à vos côtés pour assurer vos équipements

L'activité et le développement du chiffre d'affaires de votre entreprise dépendent en partie de la bonne marche de tous vos équipements. De ce fait, il est essentiel de vous prémunir contre des dommages soudains et imprévus qui pourraient affecter vos biens matériels mécaniques, électriques, informatiques et électroniques.

Votre Agent général peut vous conseiller et vous proposer une solution adaptée à votre situation, avec notamment des garanties pour couvrir vos équipements pendant leur activité, en situation de repos ou en réserve, afin d'assurer la continuité de votre activité.

GAN BRIS DE MACHINE

- L'essentiel du contrat
- Les garanties et avantages
- Un exemple concret
- Quiz

LE + GAN ASSURANCES

En cas de sinistre, vos machines sont remises en état, et vos pertes d'activité peuvent être compensées grâce à notre garantie pertes d'exploitation.



Pourquoi le contrat d'assurance **Bris de Machine est-il essentiel ?**

Vos machines et équipements sont au cœur de votre activité.

Un sinistre soudain peut non seulement stopper votre production, mais aussi engendrer des coûts élevés de réparation et de remplacement, sans parler des pertes financières dues à l'interruption des opérations.

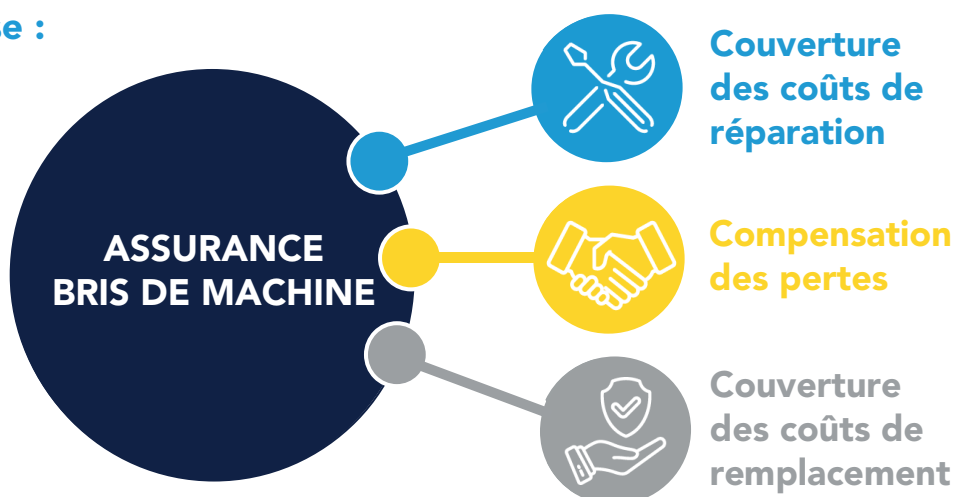
Avec notre contrat d'assurance Bris de Machine, vos équipements sont protégés et vous êtes indemnisé en cas de :

- **Bris, destruction ou détérioration accidentelle** subis par les biens assurés, lorsque ces dommages matériels résultent notamment de causes ou de phénomènes tels que :
 - ▶ *Des facteurs internes* peuvent être à l'origine des dommages, comme une erreur de conception ou de montage, un vice de construction, un défaut de matière ou encore un choc thermique ;
 - ▶ *Des facteurs externes* peuvent également provoquer des sinistres, notamment une chute, un heurt, un choc, la pénétration de liquides ou de corps étrangers, des vibrations, une défaillance des dispositifs de sécurité ou l'effondrement de locaux ;
 - ▶ *Des facteurs humains* peuvent enfin être en cause, tels que la maladresse, la négligence ou la malveillance des préposés ou de tiers, ainsi que des événements comme des grèves, émeutes, mouvements populaires ou actes de vandalisme.
- **Événements naturels** ;
- **Incendie** (en option pour certains équipements) ;
- **Dégât des eaux** : l'action des eaux résultant de fuites, ruptures et les débordements accidentels ;
- **Vol** ;
- **Dommages mécaniques et électriques** : prise en charge des pannes ou dysfonctionnements internes affectant vos équipements assurés.

Vos équipements couverts sont :

- **Les machines de production stationnaires** ;
- **Les engins de levage et de chantier** ;
- **Les équipements informatiques, électroniques et médicaux.**

En synthèse :



Bon à savoir :

D'autres garanties peuvent être souscrites au besoin comme les frais de remplacement, les frais supplémentaires d'exploitation ou les frais de reconstitution des données.

Les + GAN ASSURANCES

- Un large choix de matériel couvert ;
- Des rééquipements à neuf jusqu'à 5 ans pour les matériels informatiques et électroniques ;
- Possibilité d'assurer des matériels reconditionnés ;
- Matériels reconditionnés, en crédit-bail, loués ou prêtés : nous assurons aussi ces équipements.

Avantages financiers



- **Réduction des pertes financières** : minimisez les interruptions de vos activités et évitez les pertes financières dues à l'arrêt de vos machines ;
- **Frais annexes** : indemnisation des frais de réparation, de déplacement, de remplacement de vos équipements endommagés réduisant votre charge financière.

UN COÛT MAÎTRISÉ MÊME EN CAS D'IMPRÉVU

Cas concret : Une presse hydraulique endommagée dans une usine de fabrication de pièces métalliques.

« Une presse hydraulique tombe brusquement en panne dans une usine de fabrication de pièces métalliques pour l'automobile. Le responsable de production fait face à un arrêt total de la chaîne : les réparations s'annoncent longues et coûteuses, les pièces de rechange doivent être importées en urgence. Chaque jour d'arrêt impacte le chiffre d'affaires et les délais de livraison aux clients. »

Cela peut avoir pour conséquences :

- **Arrêt complet de la ligne de production pendant une semaine ;**
- **Pertes financières estimées à 100 000 € en raison de la non-livraison des commandes à temps ;**
- **Risque de pénalités contractuelles pour retard de livraison.**



Grâce à l'assurance Bris de Machine, les coûts de réparation de la presse hydraulique, ainsi que le remplacement des pièces endommagées, ont été couverts.

De plus, une compensation financière pour la perte de revenu due à l'arrêt de la production a été accordée. L'usine a pu reprendre ses activités rapidement et éviter des pénalités financières majeures.

Quiz : Que peut garantir l'assurance Bris de Machine Gan Assurances ?

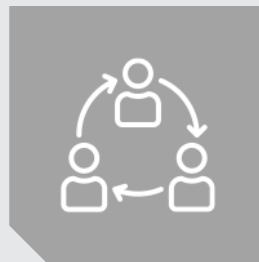
- A. Garantir le vol de machine.
- B. Garantir les dommages causés par l'usure normale.
- C. Garantir les dommages accidentels subis par les machines.
- D. Garantir les pertes d'exploitation.

**Votre Agent général vous accompagne
au quotidien pour répondre à vos besoins
de protection, quelle que soit votre situation
professionnelle et personnelle.**



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation -
Responsabilité civile de l'entreprise
et du dirigeant - Cyber Risques -
Marchandises transportées - Bris
de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective -
Prévoyance collective - Indemnités de fin
de carrière - Épargne salariale -
Indemnités de licenciement - Déplacement
pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin -
Arrêt de travail - Homme clé associé -
Garantie des associés - Invalidité -
Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé -
Transmission - Épargne retraite -
Assurance emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC personnelle

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans
ce document, se reporter aux contrats.

Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 -
Siègesocial: 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél.: 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances. Réf. 3370-84201-092025 -
Photos : © Shutterstock.com - Imprimeur : service Reprographie.

